

Recherches sociographiques



Guy SYLVESTRE, éd., *Structures sociales du Canada français*

Claude Beauchamp

Volume 8, Number 1, 1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055341ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055341ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Beauchamp, C. (1967). Review of [Guy SYLVESTRE, éd., *Structures sociales du Canada français*]. *Recherches sociographiques*, 8(1), 95–96.

<https://doi.org/10.7202/055341ar>

Il aurait dit à peu près ceci : « Je sais que le mot conscription vous ramène à 1917. Ne nous plaçons pas dans une situation telle qu'un gouvernement Meighen pourra venir nous imposer la conscription avec des bayonnettes et des mitrailleuses. » Les propos tenus par M. Saint-Laurent furent portés à la connaissance de Meighen et, en janvier 1943, le vieil homme politique ayant été appelé à assister à un dîner du Toronto Board of Trade, où M. Saint-Laurent devait adresser la parole, il répondit qu'il aimerait bien entendre M. Saint-Laurent répéter ce qu'il avait dit à Québec. M. Saint-Laurent en fut averti et avec la plus grande honnêteté, il s'efforça, dans une lettre que publie Graham, d'expliquer à Meighen les circonstances dans lesquelles il avait fait sa déclaration. Intransigent, Meighen répondit à M. Saint-Laurent sur un ton qui laissait bien entendre qu'il n'acceptait pas ses explications (p. 125-126).

Dans une recension brève mais en général perspicace que John B. Saywell a faite dans *The Canadian Forum* de décembre 1964, du deuxième volume de la biographie, l'historien de l'Université de York écrivait que « it is clear that Arthur Meighen never really understood the province of Quebec. » « Here was quite clearly, ajoutait-il, that lack of in sigh into other people that was such a fatal flaw in his public career, and his protests that he was not an enemy of Quebec were almost pathetic. While his motives in supporting conscription in 1917 were most worthy, his declaration that he had never « said or done anything which may be construed as other than friendly to the majority of the people of this province » must have sounded odd to the French Canadians. » Saywell a raison jusqu'à un certain point, mais Meighen n'a guère été différent de la plupart des hommes politiques canadiens-anglais, à quelque parti qu'ils appartiennent. Il n'a pas compris les Canadiens français et il n'a pas été accepté par eux parce qu'il a milité à l'intérieur d'un parti qui, depuis la mort de Louis Riel et depuis le règne de Laurier, n'a jamais, malgré des apparences temporaires, retrouvé la confiance des Canadiens français du Québec et parce qu'il n'a jamais eu à ses côtés un chef du Québec comparable à ce que fut George-Étienne Cartier pour John A. Macdonald et surtout Ernest Lapointe pour Mackenzie King. C'est ce qui nous fait souhaiter une biographie d'Ernest Lapointe, ouvrage qui, s'il est rédigé scientifiquement et intelligemment, nous instruirait beaucoup plus que bien des essais sur les hauts et les bas de la dualité ethnique canadienne.

La lecture de la biographie d'Arthur Meighen est un peu longue, certains textes auraient pu être condensés ; l'auteur ne critique guère son personnage, mais il n'en reste pas moins que tout Canadien de langue française qui s'intéresse à l'histoire doit connaître l'ouvrage. Il y prendra grand plaisir. J'ajoute en terminant qu'il est difficile de trouver dans les trois volumes quelque erreur de date et de fait, ce qui s'explique sans doute par le travail consciencieux de l'auteur, mais aussi par le fait que ce bénédictin du détail historique et constitutionnel qu'est Eugene Forsey a lu les manuscrits.

Jean-Charles BONENFANT

*Bibliothèque de la Législature,
Québec.*

Guy SYLVESTRE, éd., *Structures sociales du Canada français*, Toronto et Québec, University of Toronto Press et Les Presses de l'Université Laval, 1966, 120 p.

Ce volume réunit des études de membres de la section I de la Société Royale du Canada.

L'introduction générale du professeur Jean-Charles Falardeau porte sur « L'évolution des structures sociales et des élites au Canada français ». Soulignant que « le phénomène qui s'impose à l'étonnement lorsqu'on s'arrête à considérer le Canada français est celui de sa durée », il se demande « quels ont été les facteurs de la continuité canadienne-française ? »

(p. 3). Pour y répondre, il s'interroge d'une part sur nos institutions et leur évolution, d'autre part sur les groupes sociaux qui ont été associés à ces institutions, sur les conceptions qu'ils en ont proposées, sur les fins auxquelles ils les ont fait servir.

Suivent cinq études sur quelques aspects de l'organisation sociale du Canada français : les cadres religieux, les cadres scolaires, les cadres politiques, les cadres juridiques et les cadres économiques. Elles constituent des synthèses intéressantes de connaissances utiles sur ces divers sujets. Les études de M. Louis-Philippe Audet (*Les cadres scolaires*), de M. Jean-Charles Bonenfant (*Les cadres politiques*) et du professeur Louis Baudouin (*Les cadres juridiques*) méritent particulièrement d'être retenues.

Dans la première partie de son travail, M. Audet étudie l'évolution historique de notre système scolaire, réservant la seconde partie à la description des cadres scolaires du Québec, à la veille de la mise en application des premières recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement : les structures supérieures, les structures locales, les structures pédagogiques, l'enseignement élémentaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement universitaire, l'enseignement artistique, la formation du personnel enseignant.

Pour M. Bonenfant, les cadres politiques d'aujourd'hui « font du Québec le centre de la vie française au Canada mais ne la protègent guère dans les autres provinces » (p. 67). Et il consacre la plus grande partie de son étude aux institutions politiques du Québec : l'Exécutif, le pouvoir législatif, les institutions judiciaires, les institutions municipales. Il traite ensuite du Québec dans le fédéralisme canadien, insistant sur trois points où le problème de la répartition des tâches et des pouvoirs a été particulièrement délicat : les impôts, l'enseignement et le droit.

Le professeur Baudouin montre comment notre système juridique est une continuelle source de tensions. L'ensemble du droit public, même au Québec est d'origine et d'esprit anglais. Par contre, dans le domaine du droit privé, le Québec a un système juridique qui lui est propre, « système qui s'oppose en principe, tant par sa lettre que par son esprit, au système de la *Common Law* qui prédomine dans toutes les autres provinces canadiennes-anglaises » (p. 91).

Claude BEAUCHAMP

*Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.*

EN COLLABORATION, *Recherche interdisciplinaire : La famille*, dans *Les Cahiers de Droit*, vol. VII, n° 2, 1965-1966, Faculté de droit, Université Laval.

Le numéro d'avril 1966 de la revue des étudiants en droit de l'Université Laval est entièrement consacré à la famille. Le choix du thème était particulièrement approprié en 1966 étant donné que c'était l'année au cours de laquelle on a célébré le centenaire du Code Civil de la province de Québec. Ce Code, qui fournit le cadre juridique de la vie familiale des Canadiens français, porte bien, aux yeux de certains, la marque de son âge. On voudrait qu'il soit modernisé et adapté aux besoins des temps présents. Les juristes en sont très conscients et c'est pourquoi ils s'adressent de plus en plus souvent aux spécialistes des sciences sociales et des sciences de l'homme pour que ceux-ci leur fournissent les matériaux, les faits à partir desquels ils peuvent élaborer des normes plus adaptées à la réalité sociale contemporaine. C'est un peu dans cet esprit que le Comité de rédaction a invité des anthropologues, des médecins, des psychologues, des sociologues et des travailleurs sociaux à étudier quelques aspects de la vie familiale dans des schèmes conceptuels différents. Malgré l'hétérogénéité des opinions exprimées qui, parfois, se contredisent, l'ensemble forme un tout assez cohérent. Le fait que la conclusion ne reflète pas les opinions exprimées dans